

**Tarif prise d'eau**

**Tarif HT applicable à partir du 1er janvier 2021**

Il est possible de louer auprès du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse une prise d’eau

sur poteau d’incendie ou une prise d’eau sur hydrant.

**Location journalière d'une prise d'eau avec compteur (TTC)**

Elle se décompose comme suivant :

* Forfait de prise en charge 13,35 € TTC
* Location journalière, dès le 1er jour 0,77 € TTC
* Prix du m3 en 2021 3,6236 € TTC
* Part fixe redevance assainissement suivant le diamètre du compteur (en mm), tarif mensuel :
* compteur 15/20 3,43 € TTC
* compteur 25 6,57 € TTC
* compteur 30/35 9,71 € TTC
* compteur 40 14,56 € TTC
* compteur 50/60/65 21,80 € TTC

Pour pouvoir retirer une prise d’eau, les pièces suivantes vous seront demandées :

* Un chèque de caution **d’un montant de 370 €** pour hydrant et poteau d'incendie à l'ordre du trésor public
* Un R.I.B.
* Le bon de commande ( à remplir sur place au moment du retrait)
* Un K-bis de la société où figure le N° Siret (dans le cas d’une entreprise)
* L’adresse du chantier ou de l’utilisation de la prise d’eau

Cet appareil n'est utilisable que sur le réseau de la ville de Mulhouse et des communes de :

* Brunstatt – Didenheim - Zimmersheim
* Eschentzwiller - Riedisheim
* Illzach - Reiningue
* Habsheim - Pfastatt
* Morschwiller le Bas - Lutterbach
* Rixheim - Sausheim

La prise d’eau est à retirer auprès du

**Magasin du Service des Eaux, 61 rue de Thann à**

**Mulhouse (bâtiment du fond)**

**pendant les heures d’ouvertures : du lundi au vendredi,**

**de 7h à 14h, en continu.**